



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 867

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Au moment où plusieurs organisations désirent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation des handicapés, je voudrais faire entendre la voix de ceux de la Réunion.

Des efforts ont été réalisés, ces dernières années, pour leur prise en charge avec, notamment la réalisation de structures d'accueil spécialisées. Mais l'effet conjugué d'une croissance démographique forte et du caractère encore récent de cette prise en charge fait que les établissements médico-sociaux restent en nombre insuffisant. Les capacités d'accueil, quelle que soit la nature du handicap, et cela pour les enfants comme pour les adultes, restent bien en-deçà des demandes.

Alors, les listes d'attente s'allongent: les délais peuvent facilement atteindre trois ans. Certains handicaps sont peu pris en charge, d'autres ne le sont pas du tout. Et il n'y a aucune solution alternative à une interminable attente puisque, dans une île, on ne peut sérieusement orienter les personnes concernées vers un autre département. Tout au plus, pour compenser le manque de places, peut-on appliquer l'amendement Creton qui permet le maintien des adultes dans les structures destinées aux enfants. Cette solution concerne actuellement une centaine de personnes. Mais elle trouve vite ses limites et elle est loin d'être la mieux adaptée.

Aussi est-il indispensable, à côté de la recherche d'autres formes de prise en charge, d'augmenter le nombre de places en créant de nouveaux établissements à la Réunion. Plusieurs projets ont déjà reçu l'aval des instances médico-sociales régionales. Mais, à défaut de financements, ils ne peuvent voir le jour.

C'est pourquoi je souhaite, madame la ministre, voir ce dossier mis à l'étude, de sorte que ceux que la vie a, d'une façon ou d'une autre, blessés, puissent bénéficier, sans plus attendre, de l'accueil digne auquel ils ont droit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse courte.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, l'équipement en structures d'accueil pour handicapés à la Réunion reste en effet largement insuffisant: 1 300 places pour les enfants et 900 pour les adultes, à moins de la moitié de la moyenne nationale. C'est la raison pour laquelle j'ai été amenée, comme vous l'avez rappelé, à soutenir, cette année, deux projets de création ou d'extension d'établissements médico-sociaux pour handicapés: d'une part, la maison d'accueil spécialisée Bois-d'Olive à Saint-Pierre, d'autre part, le foyer à double tarification pour traumatisés crâniens de Bois-d'Olive.

Le Premier ministre, vous le savez, a annoncé un projet pluriannuel de développement des structures d'accueil des personnes handicapées, sans précédent: 5 500 places en maison d'accueil spécialisée et en foyer à double tarification, 8 500 places en centre d'aide par le travail et 2 500 places en atelier protégé.

Cela doit nous permettre, comme vous l'avez dit, de régler le problème de l'amendement Creton, c'est-à-dire d'accueillir les adultes qui sont aujourd'hui dans des maisons d'accueil pour enfants et de pouvoir libérer des places pour les enfants qui attendent. Et nous savons combien il est difficile pour les parents de savoir que l'absence de places ne permet pas à leurs enfants d'aller au bout de leur potentiel et de leur intégration dans la société.

Sachez, madame la députée, que la Réunion fera l'objet d'une attention particulière, et ce d'autant plus que

l'Etat est en train d'élaborer avec le conseil général un schéma d'équipement pour les personnes handicapées à la Réunion. Elle aura donc toute sa place dans ce programme. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 867

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 1998, page 7512

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 octobre 1998